

TARIFS TAXE DE SEJOUR

Montvalezan La Rosière

Applicables à partir du 1^{er} janvier 2025

Délibération 2024_120 du 27 juin 2024

N°	Catégories d'hébergement	Tarifs applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2025 €/personne majeure/nuit
1	Palaces	5,28 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles résidences de tourisme 5 étoiles meublés de tourisme 5 étoiles	3,85 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles	2,86 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles meublés de tourisme 3 étoiles	1,87 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles	1,10 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile	0,88 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping- cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,66 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air*	5,5%

*Plafond applicable pour la catégorie 9

5,28 €

MAIRIE DE MONTVALEZAN

